Cinéma : “Vol spécial”, les expulsions à la mode suisse (vidéos)

27/08/2011 à 13h41



Chaque année en Suisse, des milliers d’hommes et de femmes sont emprisonnés sans procès ni condamnation. Pour la seule raison qu’ils résident illégalement sur le territoire, ils peuvent être privés de liberté pendant deux ans dans l’attente de leur expulsion.

Pêle-mêle, on trouve à Frambois des requérants d’asile déboutés ou des clandestins. Certains sont établis en Suisse depuis des années, ont fondé une famille et travaillent. Ils cotisent aux assurances sociales et envoient leurs enfants à l’école. Jusqu’au jour où les services d’immigration cantonaux décident arbitrairement de les jeter en prison pour garantir leur départ. Le problème, c’est qu’aucun détenu n’est disposé à quitter la Suisse volontairement. Commence alors un long acharnement administratif pour les forcer à partir.[…]

Cette relation «à la vie à la mort», comme le prouve hélas l’épisode le plus dramatique du film, s’achève la plupart du temps dans la détresse et l’humiliation. Broyés par la loi et son implacable engrenage administratif, ceux qui refusent de partir volontairement seront menottés, ligotés, casqués,

pourvus de couches-culottes et installés de force dans un avion. Dans cette situation extrême le désespoir a un nom : vol spécial.[…]

Vol Spécial a été tourné au Centre de détention administrative de Frambois (Genève) et à l'aéroport international de Genève de février à août 2010.

Bande Annonce
[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=9vL1PgyL0lk&feature=player_embedded[/youtube]

Teaser 1 : l'avocat des animaux
[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=fGG4c6BtMTw&feature=player_embedded[/youtube]

Source, site officiel du film